

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-700/PR/MB portant attribution titre gracieux d'une parcelle de terrain d'une superficie de 500 Ha sis à Doraleh.

n° 2015-700/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
7 novembre 2015

Numéro JO
n° 21 du 15/11/2015

Date du numéro
15 novembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Novembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre gracieux une parcelle de terrain d'une superficie de 500 Ha sise à Doraleh à la Zone Economique Spéciale Turque.

Article 2

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministre du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Représentant de la "Zone Economique Speciale Turque".

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré à la charge et la diligence du concessionnaire.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH